

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **4 décembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **5**

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE ; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Sandra DELIBIT

Numéro : DL20241211-027

Matière : 5.7.1 - Institutions et vie politique – intercommunalité – modification statutaire

Objet : HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2022 portant modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté ;

Considérant la délibération n° 2024-04-04 du 24 septembre 2024 de Haute-Corrèze Communauté approuvant la modification des statuts ;

Considérant qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté qui comporte la modification suivante :

▪ **Autres compétences :**

- Création, gestion et exploitation d'un nouvel abattoir d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **N'approuve pas la modification statutaire ci-dessus ;**
- **N'approuve pas les nouveaux statuts ci-annexés.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Sandra DELIBIT

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20241211-DL20241211-027-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024
Date de mise en ligne : 16/12/2024